Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_171-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°171-2025
Vote des tarifs 2026 du service des eaux

Rapporteur : Michel Penhouët

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter avant le 31 décembre 2025 les tarifs du service des eaux de Saint-Lunaire qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2026.

Il rappelle qu'en 2025, un changement de présentation imposé par les services de l'Etat, a fait disparaitre la cotisation pour le syndicat mixte de gestion (SMG), soit 0,17 euros/m3, qui ne figure plus sur les factures. Celle-ci est désormais directement payée par les producteurs d'eau, EPSM (Eau du pays de Saint-Malo) en l'occurrence. EPSM a donc inclus cette redevance, nouvelle pour lui, dans ses tarifs

Le prix d'achat de la régie municipale, pour la part syndicale, est passé de 0,3234€/m3 en 2024 à 0,4851€/m3 en 2025. Cette hausse n'a pas été répercutée l'an dernier, si bien que la facture d'eau a baissé de 0,17€ du m3 cube pour les usagers.

Cette année, la part du syndicat va encore augmenter avec un prix de 0,536€/m3. La différence entre 2026 et 2024 s'établit donc à 0,2126€. Elle est supérieure à l'augmentation de 0,20€. D'autre part, le prix proposé est nettement inférieur à celui qui aurait été pratiqué si la CCCE était devenue distributrice d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_171-DE

Par ailleurs, il est proposé d'arrondir les tarifs d'entretien annuel des compteurs et d'augmenter légèrement les tarifs d'intervention des services techniques municipaux notamment en cas d'utilisation du tractopelle.

Les propositions de tarifs pour l'année 2026 sont donc les suivantes :

Tarifs 2026 du service des eaux de Saint-Lunaire	
Le mètre cube d'eau	1,20€
Abonnement annuel	90 €
Entretien compteur 15 mm annuel	3 €
Entretien compteur 20 mm annuel	8 €
Entretien compteur 30 mm annuel	12 €
Entretien compteur 40 mm annuel	15 €
Entretien compteur 60 mm annuel	23 €
Prestations complémentaires	
Forfait pour clôture/ouverture de contrat (ouverture/fermeture de branchement, relève du compteur, frais de dossier)	40,00 €
Taxe de branchement	50,16 €
Ouverture/fermeture de branchement	33,45 €
Vérification compteur	Prix coûtant
Fournitures de pièces	Prix coûtant
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure)	50,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure) hors heures ouvrées (Majoration 50%)	70,00 €
Heure tractopelle ou camion	75,00 €
Heure tractopelle ou camion avec majoration hors heures ouvrées (50%)	110,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 15 (fourniture + main d'œuvre)	100,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_171-DE

Mise en place d'un premier compteur diamètre 20 (fourniture + main d'œuvre)	130,00 €
Pénalités	
Refus répété d'accès au compteur	205,00 €
Rupture du plomb-cache-scellés	205,00 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	205,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur de la commune	360,00 €
Compteur démonté et remonté à l'envers	360,00 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur poteau incendie	360,00 €
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	205,00 €

Enfin, pour information, les redevances et contre-valeur suivantes seront répercutées à l'abonné, via sa facture d'eau, au 1er janvier 2026 :

- Consommation d'eau potable : **0,32€/m3**
- Contre-valeur pour la performance des réseaux d'eau potable : **0,024 € HT/m3**
- Prélèvement sur la ressource en eau : **0,0337€/m3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***FIXE*** *les tarifs 2026 du service des eaux de Saint-Lunaire tels qu'indiqués ci-dessus.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)